

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 18 juin 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 10 juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Yves GIMAY qui donne pouvoir à Mme Chantal BEAUDOIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien MORO est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.56/06.21

Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°1

Délibération n°: D.56/06.21

**Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°1**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération n°D.27/03.21 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 relative à l'adoption du Budget Principal Ville 2021,

BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
020/60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	01/74121	Dotation de Solidarité Rurale	63 848,00
020/6156	Maintenance	6 800,00			
114/61521	Terrains	2 930,00			
114/6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-2 930,00			
411/60612	Energie - Electricité	17 300,00			
814/60612	Energie - Electricité	13 227,00			
823/60632	Fournitures de petit équipement	1 261,00			
01/022	Dépenses imprévues	24 260,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL	63 848,00			

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
020/2033	Frais d'insertion	10 261,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
020/2051	Concessions et droits similaires	3 300,00			
020/2183	Matériel de bureau	6 000,00			
020/2313	Constructions	-1 000,00			
026/2128	Autres agencements et aménagements de terrains	-1 261,00			
411/2313	Constructions	-17 300,00			
	TOTAL	0,00			0,00

Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Ville 2021 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n°: D.56/06.21
Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°1

ANNEXE

Annexe à délibération n° D.../06.21
Décision Modificative n°1 Budget Ville
Exercice 2021

FONCTIONNEMENT

Inscriptions en dépenses de fonctionnement

- Dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) Informatique 2020-2022, le service Informatique mutualisé a procédé, en 2020, à la mise à jour des serveurs de la collectivité en Windows server 2019 DATACENTER. Le PPI Informatique prévoit une migration des applications métiers des anciens serveurs vers cette nouvelle version sur la période 2021-2022.

Cependant, il s'avère nécessaire, face à un contexte de hausses croissantes des cyberattaques contre les collectivités territoriales, que la Ville de Lillebonne renforce, dans les plus brefs délais, la sécurité de son réseau informatique. Aussi, afin de fermer rapidement les anciens serveurs moins sécurisés - et, par conséquent, sources potentielles de cyberattaques -, il est proposé de réaliser l'intégralité de la migration des applications métiers pendant la période estivale 2021.

Pour ce faire, il convient d'inscrire un crédit supplémentaire de 6 800 euros au budget Informatique, sur la nature 6156 "maintenance informatique" (chap. 011), correspondant au coût de la migration des applications métiers par les éditeurs des logiciels de la Ville.

- Un ponton PMR (Personne à Mobilité Réduite) du Parc des Aulnes, en mauvais état, a dû être remplacé afin d'assurer la sécurité des usagers.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux au plus vite, les crédits inscrits sur la nature 60612 "énergie, électricité" ont été utilisés. Il convient, par conséquent, de régulariser cette situation en restituant cette somme de 13 227 euros, sur la nature 60612 "énergie, électricité" (chap.011).

- Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, la Ville de Lillebonne a décidé d'inscrire la somme de 24 260 euros sur les dépenses imprévues (nature 022 "dépenses imprévues" (chap. 022).

Inscription en recette de fonctionnement

- La Ville de Lillebonne est bénéficiaire, en 2021, de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), d'un montant de 63 848 euros. Il convient d'inscrire cette somme au budget de la Ville sur la nature 74121 "Dotation de Solidarité Rurale" (chap. 74).

Délibération n°: D.56/06.21

**Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°1**

Virement de crédits entre dépenses de fonctionnement

- Par délibération n°D.13/03.21, en date du 25 mars 2021, la Ville de Lillebonne a décidé de l'entière prise en charge, par ses soins, des montants des prestations relatives à la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers (propriétaires ou locataires) sur le territoire communal (hors bailleurs sociaux et entreprises).

Il convient, par conséquent, de transférer la somme de 2 930 euros prévue dans le cadre du versement de la participation de la Ville sur la nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", vers la nature 61521 "terrains" (chap.65/011).

INVESTISSEMENT

Inscription en dépense d'investissement

- Le nouveau marché de télécommunications (téléphonie fixe, Internet et mobiles) a été attribué le 10 mars 2021. Cependant, pour ce qui concerne le lot n°1 – téléphonie mobile -, le temps imparti à l'étude du bordereau de prix complémentaire n'a pas permis d'intégrer le coût d'acquisition du renouvellement de la flotte mobile au budget prévisionnel 2021, voté par le Conseil Municipal le 25 mars 2021, par délibération n°D.22/03.21.

Aussi, il convient d'inscrire un crédit supplémentaire de 6 000 euros au budget Informatique sur la nature 2183 "matériel de bureau et matériel informatique" (chap. 21) pour l'acquisition des terminaux mobiles dans le cadre du marché de télécommunications.

- Dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de la nomenclature M57 (nouveau référentiel budgétaire et comptable des entités publiques locales), la Ville de Lillebonne doit mettre à jour son application de comptabilité CIVIL NET FINANCES. Il est proposé de profiter de la migration des applications métiers vers les nouveaux serveurs de la Mairie pour procéder à cette mise à jour compatible avec la nomenclature M57. Il convient donc d'inscrire un crédit supplémentaire de 3 300 euros au budget Informatique, sur la nature 2051 "concessions et droit similaires" (chap. 20).
- Au vu du programme d'investissement conséquent pour l'année 2021, il convient d'inscrire un crédit supplémentaire de 10 261 euros pour les annonces et insertions sur la nature 2033 "frais d'insertion" (chap. 20).

Délibération n°: D.56/06.21

**Objet : Budget Ville 2021
Décision modificative n°1**

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Virement de crédits entre dépenses d'investissement et de fonctionnement

- Dans le cadre du budget primitif 2021, ont été prévus des travaux d'éclairage aux tennis couverts et dans la salle du Conseil Municipal, ainsi que le remplacement du grillage au cimetière. Les Services Techniques de la Ville ont décidé de réaliser ces travaux en régie. Il convient par conséquent de transférer les sommes prévues au budget en section d'investissement vers la section de fonctionnement.

La Ville de Lillebonne ayant pris les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'éclairage aux tennis couverts sur la nature 60612 "énergie, électricité", il est nécessaire de régulariser cette situation en restituant la somme de 17 300 euros de la nature 2313 "constructions" vers la nature 60612 "énergie, électricité" (chap. 23/011).

Pour les travaux d'éclairage de la salle du Conseil Municipal, il convient de transférer la somme de 1 000 euros de la nature 2313 "constructions" vers la nature 60632 "fournitures de petit équipement" (chap. 23/011).

Enfin, pour les travaux au cimetière, il convient de transférer la somme de 1 261 euros de la nature 2128 "autres agencements et aménagements de terrains" vers la nature 60632 "fournitures de petit équipement" (chap. 21/011).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR,
M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS,
M. JEAN-YVES GOGNET, MME ANGELIQUE DUVAL, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne



[Signature]

